La Poste

Octobre 2021

PÉTITION

À retourner
au syndicat départemental
CGT FAPT 44
1 place de la gare de l'état
44200 Nantes

Augmentation du salaire brut = Retraite décente

Le travail fait par les postiers doit se traduire par une rémunération à la hauteur de leurs besoins et pour l'amélioration du système des retraites.

Le Personnel signataire du service, bureau, centre, site ..... avec la CGT FAPT, exige lors des Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires :

- 2000 €uros brut comme salaire minimum
- L'augmentation des salaires de tous les postiers
- Le versement immédiat d'un 13ème mois
- L'égalité salariale femme/homme
- Le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 euros
- L'attribution de toutes les prestations aux CDD et intérimaires

Nom	Prénom	Signature

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr